

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 989

**Artikel:** Capitaux baladeurs : un manque de transparence intolérable  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020247>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un manque de transparence intolérable

(jd) On connaît l'incessante polémique sur le montant des capitaux du tiers monde en fuite placés en Suisse. La dernière édition de l'*Annuaire Suisse-Tiers monde* publié par l'Institut universitaire d'études du développement à Genève, relance le débat. Pas de révélations fracassantes dans ce dossier, mais la confirmation, en l'absence de données statistiques précises, que les appréciations varient fortement.

Le représentant des milieux bancaires estime que, sans être négligeable, la fuite des capitaux du tiers monde vers la Suisse n'atteint pas les montants fabuleux articulés par certains milieux. Sans tenir compte des portefeuilles de papiers-valeurs gérés par les banques suisses et en déduisant les capitaux légalement exportés, il évalue le flux annuel moyen entre 1976 et 1987 à 3,9 milliards de francs, soit 8 à 10% de l'ensemble des capitaux du tiers monde en fuite. Autre son de cloche du côté des associations tiers-mondistes: les capitaux cumulés déposés en Suisse à fin 1988 représenteraient 250 à 300 milliards de francs — 25 à 30% des capitaux en fuite trouveraient refuge en Suisse.

Appréciation de compromis de la part d'un professeur d'économie: le stock cumulé à fin 1988 se monterait à 100 milliards de francs, soit environ 20% des capitaux en fuite du tiers monde. La polémique peut donc se poursuivre, le flou statistique légitimant les fantasmes des uns comme la bagatellisation des autres. Quand donc se décidera-t-on en Suisse à créer les conditions de la transparence dans ce domaine. Refuser cette transparence, c'est en définitive admettre que nous avons quelque chose à cacher.

Cette même discréption nous a valu, à la fin de la dernière guerre, une réputation détestable. *Die Weltwoche* (15 mars 1990), rappelle le feuilleton peu glorieux de l'argent juif placé en Suisse sous la protection du secret bancaire et qui n'a jamais été réclamé par ses propriétaires disparus. En 1947, banques et sociétés d'assurance sont invitées à dresser un inventaire, à la suite de quoi

le Département des affaires étrangères communique aux représentants des puissances alliées que «ces valeurs n'atteignent pas des montants très élevés». Certes l'identification n'est pas toujours facile, pas plus que l'établissement des preuves de propriété par les ayant droit éventuels: argent déposé sous un faux nom, familles entières décimées. La communauté juive de Suisse demande, dans cette situation, que les banques soient soumises à l'obligation d'annoncer les sommes déposées. Refus sec des

banques qui se retranchent derrière le secret bancaire. Pour faire la preuve de sa bonne volonté, l'Association suisse des banquiers, après enquête auprès de ses membres, annonce un montant inférieur à 900'000 francs! Finalement, la Confédération édicte un arrêté en 1962 qui impose l'obligation d'annoncer. Le résultat est quelque peu meilleur mais insignifiant par rapport aux estimations de spécialistes de la branche — plusieurs centaines de millions non réclamés. Le Conseil fédéral répartit donc 9,5 millions de francs entre la Communauté juive de Suisse et le CICR. Une épisode peu reluisant de l'histoire du secret bancaire — ce secret qui à l'origine devait protéger les Juifs de la curiosité nazie — et qui a contribué à accréditer à l'étranger la réputation de recel qui nous colle à la peau. ■

## DIXIÈME RÉVISION DE L'AVS

# De bonnes retouches, mais des retouches

(ag) L'AVS est évidemment un des piliers selon l'image consacrée de l'économie mixte. Distribution de rentes (y compris l'AI): 18,5 milliards, pour 1,4 million de bénéficiaires.

La dixième révision est modeste. Elle ne résout pas le problème de l'égalité hommes-femmes; elle renonce à introduire le bonus éducatif, mais les mesures sont bien ciblées. Ce serait une bonne réforme si l'on connaissait un régime soutenu de mise à jour. Mais la dernière révision est entrée en vigueur en 1979. C'est donc une bien longue gestation pour un si petit bébé.

### Démographie et revenus

Une fois de plus, les scénarios démographiques ont été revus. C'est même une exigence du parlement de présenter régulièrement un rapport sur ce sujet. A donc été sorti le deuxième de cette série. Préoccupation dominante, l'évolution financière à long terme de l'AVS.

A relever sous ce titre:

— Le modèle ne peut pas se contenter d'analyser l'évolution démographique suisse, même si cette donnée est ma-

jeure. Il faut tenir compte aussi des étrangers ayant travaillé en Suisse et résidant hors du pays et qui toucheront pour la plupart des rentes partielles.

— L'évolution démographique est favorable ou sans problème jusqu'en 2005. La dernière génération baby-

## Croissances

On est frappé d'observer que les projections, qu'il s'agisse du coût de la santé ou de celui de la veillesse, presupposent toutes une croissance moyenne continue des revenus.

Il ne peut y avoir de halte à la croissance en ce domaine.

L'utilisation du même terme «croissance» en économie et en écologie, tantôt pour la préconiser, tantôt pour la condamner, obscurcit, faute d'outils conceptuels assez fins, le discours politique. Croissance indispensable d'un côté, halte à la croissance de l'autre. Il faut absolument renoncer à cette terminologie sommaire.